

Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, chargé du 1er degré

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles de Paris,
S/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Affaire suivie par :
William ADAN
Bureau DE2
william.adan@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.35.55

Sabine REBOURS
Chef du bureau DE2
Sabine.rebours@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.12

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

14AN0016

**Objet : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement
d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) année scolaire
2014-2015.**

Références :

- ◇ **arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS et arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation ;**
- ◇ **circulaire ministérielle n°2013-0213 du 18 décembre 2013 ;**
- ◇ **document « règles et barèmes départementaux » p.10 .**

Annexe 1 : demande de participation à la formation au DDEEAS

La présente circulaire s'adresse aux enseignant(e)s du 1^{er} degré de l'enseignement public souhaitant s'inscrire au stage de formation au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS).

Le titulaire du DDEEAS exerce et fait exercer une mission de service public d'éducation et de formation visant à promouvoir l'intégration scolaire, professionnelle et sociale d'enfants, d'adolescent(e)s ou de jeunes adultes handicapé(e)s ou en grande difficulté.

Cette formation sera organisée, pour l'année scolaire 2014-2015, à l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), à Suresnes (92).

1 – Conditions requises pour l'inscription à la formation au DDEEAS

Pour être admis(e) à suivre cette formation, les candidat(e)s devront remplir les conditions prévues pour se présenter à l'examen du DDEEAS.

Cet examen est ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré :

Soit titulaires de l'un des diplômes suivants :

- CAPA-SH ou l'un des diplômes auxquels il se substitue ;
- diplôme de psychologue scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le ministère de l'éducation nationale ;
- diplôme de psychologie scolaire créé par le décret n°89-684 du 18 septembre 1989.

Soit nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire

après avoir exercé pendant 5 ans au moins au 1^{er} septembre 2015 (année de l'examen) des fonctions dans un emploi relevant du domaine ASH, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

2 – Modalités et dépôt des candidatures pour la formation au DDEEAS dans l'académie de Paris

La demande de participation à la formation au DDEEAS (annexe 1) complétée et signée, accompagnée d'une lettre de motivation, sera adressée à l'inspecteur de l'éducation nationale:

**au plus tard le lundi 3 février 2014 – délai de rigueur –
les dossiers seront transmis par les inspecteurs de l'éducation nationale à la
division des écoles – bureau DE2 – pour le vendredi 7 février 2014.**

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s pour un entretien obligatoire devant la commission départementale d'examen des candidatures au stage de formation. J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature est publié à titre prévisionnel, le nombre de départs éventuels en stage devant être fixé ultérieurement.

Pour tout renseignement de nature pédagogique, les enseignants pourront prendre contact avec Odile Faure Fillastre, Conseillère ASH auprès du Recteur au 01 44 62 35 16 ou 01 44 62 35 13.

3 – Transmission des candidatures, calendrier et admission à la formation

La division des écoles – bureau DE2 – transmet la liste des candidatures, arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) chargé du premier degré, avant le 1^{er} avril 2014 à la direction générale de l'enseignement scolaire.

La liste des candidats admis à suivre la formation est arrêtée, après avis de la commission administrative paritaire nationale, à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire en cours.

Les candidat(e)s seront informé(e)s de cette décision par le bureau DE2.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

signé
Benoît DECHAMBRE

Demande de participation à la formation au DDEEAS 2014-2015 – annexe 1 –

1 - Fiche individuelle du (de la) candidat(e)

nom d'usage et prénom :	né(e) le :
-------------------------	------------

Établissement d'exercice :

Fonctions :

Ancienneté générale des services au 1er septembre 2013 :

Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1er septembre 2013 :

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention) :	
Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires :	
<input type="checkbox"/> C.A.E.I. option : <input type="checkbox"/> C.A.P.S.A.I.S. option : <input type="checkbox"/> C.A.P.A.-S.H. option : <input type="checkbox"/> Diplôme de psychologie scolaire <input type="checkbox"/> Diplôme d'état de psychologue scolaire <input type="checkbox"/> Autres certificats : <input type="checkbox"/> Ou diplômes professionnels :	date d'obtention : date d'obtention : date d'obtention : date d'obtention : date d'obtention : date d'obtention :

2 - Affectations successives du (de la) candidat(e) dans un emploi relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires

(à remplir par les candidat(e)s ayant exercé ou en fonction à ce jour dans l'enseignement spécialisé (1))

Etablissement d'affectation	Fonction exercée Observations	Période d'affectation date début date fin	Durée d'affectation
-----------------------------	----------------------------------	---	---------------------

(1) SEGPA, EREA, IME, CMPP, CAPP...

3 - Engagement de l'enseignant(e)

Je m'engage :

- 1/ à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée à l'issue de l'année de stage ;
- 2/ à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et adapté, vacant dans l'académie.

A,

le,

Signature du candidat :

4 - Avis de l'inspecteur chargé de circonscription

Le (la) candidat(e) joindra une photocopie de son dernier rapport d'inspection.

Cet avis, rédigé et argumenté, portera sur le (la) candidat(e) dans l'exercice de ses fonctions actuelles (présentation de l'enseignant(e), expression et communication orale et écrite, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service public, etc.).

Appréciation :

avis favorable

avis défavorable

A,

le,

Nom de l'IEN :

Signature de l'IEN :